

Province de LIEGE
Arrondissement de WAREMME
COMMUNE DE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER



CONSEIL COMMUNAL DU 31 MARS 2009.

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 31 mars 2009 à 20H.

**Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Jacques ALLARD, Carole NACHTERGAELE, Echevins
Germain VOSSEN, Jean-Luc LUYTEN, Brigitte ROBERT,
Louis STREEL, Marie-Rose THIRIONET, Jean-François
MISSAIRE, Baudouin LEGROS, Maurice
VANDERVELDEN, Conseillers
Danielle JACOB, Secrétaire communal**

Séance publique.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.00H et demande d'excuser Monsieur Knapen, absent pour des raisons professionnelles.

1. Installation d'un Conseiller.

Monsieur le Bourgmestre précise que ce point est reporté à la prochaine séance, suite aux informations obtenues de Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu à ce jour aucune demande de point complémentaire dans les formes et délais requis par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et propose d'adopter la suite de l'ordre du jour de la séance tel que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil adopte la suite de l'ordre du jour de la séance.

3. Communications de Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers

- Des dates des réunions d'information organisées par INTRADEL en vue du passage au conteneur pour la collecte des déchets. Ces réunions se tiendront à 20 H
 - o Le 15 avril au cercle de Noville
 - o Le 20 avril à la salle de gymnastique de Fexhe
 - o Le 22 avril au Cercle de Roloux
 - o Le 29 avril dans les locaux de l'Union Hesbignonne à Voroux.

Tous nos concitoyens y sont bien entendu invités et seront informés par un « toutes boîtes » dans les prochains jours.

- De l'approbation par le Collège Provincial, le 12 février 2009, de la modification budgétaire pour l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Fexhe, sans modification ;
- De l'approbation par le Collège Provincial, le 12 mars 2009, de la modification budgétaire pour l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Roloux, sans modification ;
- De l'approbation par le Collège Provincial, le 12 février 2009, du budget pour l'exercice 2009 de la Fabrique d'église de Noville, avec des modifications minimales portant l'équilibre budgétaire à 4.965 € au lieu de 5.000 €.

Monsieur le Bourgmestre signale également que Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures du Gouvernement Wallon a conclu à la légalité de la délibération du 18 février dernier, relative au remboursement des frais téléphoniques des mandataires.

S'agissant de communications, ce point n'appelle pas de vote.

4. Compte de la Fabrique d'église de Voroux pour l'exercice 2008.

Monsieur le Bourgmestre précise que ce compte présente un mali de 1.241,26 €, dû au non-paiement d'un fermage. La Fabrique a effectué plusieurs rappels de paiement, mais il n'est pas exclu que ce fermage soit versé en 2009, par un étalement des versements.

La Fabrique n'étant pas responsable de ce mali, Monsieur le Bourgmestre propose d'émettre un avis favorable sur le compte 2008 présenté.

Monsieur Missaire ne participe pas au vote.

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur le compte pour l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Voroux.

5. Compte de la Fabrique d'église de Roloux pour l'exercice 2008.

Monsieur le Bourgmestre précise que ce compte se solde par un excédent de 1.340 €, dus à la suppression de certaines dépenses. Cette économie sera reportée à l'exercice 2009, afin de permettre la remise en état du presbytère, fortement dégradé en raison d'un incendie, d'une tempête et d'une fuite d'eau.

Monsieur Missaire estime que ce compte n'est pas correct : si la Fabrique d'église n'a pas reçu de subside de la Commune en 2008, elle doit utiliser le compte 2006 et demander une autorisation à la tutelle pour utiliser le boni via une modification budgétaire, ce qu'elle n'a pas fait. Dans ce cas, le compte se terminerai par un mali de plus de 3.000 €, au lieu du boni indiqué. Monsieur Missaire indique qu'il votera contre ce compte parce que le résultat n'est pas correct.

Monsieur Vossen propose de demander plus d'informations au gestionnaire de la Fabrique d'église et de reporter le point à une autre séance.

Monsieur le Bourgmestre marque son accord sur cette proposition et propose le report du point.

A l'unanimité, le Conseil reporte le point.

6. Projet photovoltaïque – Emprunt – Adoption du cahier des charges.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que la Commune s'est inscrite dans le programme « 31 Communes au Soleil » afin de réaliser l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'administration communale et d'en assurer la promotion, à l'initiative de la SPI+.

Le cahier des charges concerne l'emprunt à conclure pour ce marché, la SPI+ ayant globalisé la part à fournir par toutes les Communes de l'arrondissement. Cet emprunt concerne un montant de 13.360,80 € pour notre Commune. La durée de l'emprunt est de 10 ans, le taux est fixe. La périodicité de l'amortissement du capital et de l'imputation des intérêts est semestrielle, et les annuités sont constantes.

Monsieur le Bourgmestre précise que la Commune a choisi de s'associer à cet emprunt, bien que la somme soit peu importante pour son budget, pour ne pas handicaper les Communes dont la part est plus importante.

Monsieur Vossen demande si le marché est déjà attribué.

Monsieur le Bourgmestre lui répond par la négative.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ce cahier des charges.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges relatif à l'emprunt à conclure dans le cadre du projet photovoltaïque.

7. Location de salle – Convention à conclure avec un club sportif.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le règlement communal prévoit la redevance pour la location d'une salle communale, sauf si une convention est conclue avec la Commune.

Il s'agit ici de la convention à conclure avec le club « ELAN FEXHE », pour les cours de gymnastique qui sont donnés dans la salle de l'école de Fexhe. Le loyer prévu s'élève à 75 € par mois, en dehors des vacances scolaires, et à 37,5 € pour les mois de décembre et d'avril, compte tenu des vacances. Pour le surplus, les obligations du club sont les mêmes que pour tous les autres locataires.

En raison de l'intérêt de ces cours pour la population, et en particulier pour les enfants et les jeunes, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention telle que présentée.

Monsieur Vandervelden rappelle qu'une convention de location de salle pour des cours de yoga a été proposée en 2008, pour un montant différent. Il demande d'où vient cette différence de prix.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il ne s'agit pas de la même salle, et que les conditions et horaires d'occupation sont différents.

A l'unanimité, le Conseil adopte la convention d'occupation de salle telle que proposée.

8. Remplacement des classes de l'école de Fexhe – Adoption du cahier des charges.

Monsieur le Bourgmestre indique que le Collège a pris la décision de lancer un marché pour la démolition et le remplacement des classes de l'école de Fexhe, qu'on appelle RTG, et qui ont plus de quarante ans. Chacun est bien conscient que ces locaux sont vétustes, inadaptés et que le bien-être des élèves exige qu'ils soient remplacés en attendant que la nouvelle école soit construite dans le cadre du partenariat public-privé.

Suite à l'avenant conclu avec l'auteur du projet de nouvelle école dans le parc, un cahier des charges a été établi pour le remplacement des RTG.

Le projet comprend :

- La démolition complète des bâtiments scolaires provisoires et l'évacuation des déchets suivant leur catégorie ;
- La reconstruction d'un nouveau bâtiment scolaire préfabriqué modulaire (préparation, chargement, transport et montage) ;
- Les raccordements nécessaires au projet (eau, électricité, égouttage) ;
- Les réfections des cours et abords faisant suite aux travaux ;
- Toutes suggestions inhérentes au projet.

Le projet de reconstruction comprend :

- 6 classes de +/- 48 m²
- 3 locaux sanitaires dont 1 pour personnes à mobilité réduite ;

- 1 sas d'entrée pour les sanitaires ;
- 1 local technique.

La construction sera conforme aux normes et prescriptions en vigueur. Le mesurage est un forfait pour l'ensemble, tous les autres postes sont listés pour mémoire et compris dans ce forfait général.

Le parement est un enduit sur panneaux sandwich, le chauffage est prévu à l'électricité, parce que l'installation du chauffage au mazout existant est trop longue et trop chère pour respecter les délais et coûts de ce marché. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires, et le délai de fin des travaux est fixé au 30 août 2009. Le revêtement de la toiture sera au choix de l'architecte et de la Commune selon les propositions de l'entreprise, mais les accessoires seront en zinc. L'architecte conseille des menuiseries en bois, mais d'autres matériaux sont possibles.

La procédure de marché est l'adjudication publique, et le marché est global, ce qui signifie qu'il n'est pas divisé en lots selon les travaux à réaliser. Une seule entreprise sera donc désignée. Les crédits sont inscrits au service extraordinaire du budget et sont suffisants pour la dépense estimée actuellement à 300.000 € HTVA.

Monsieur le Bourgmestre précise encore que des solutions alternatives ont été envisagées pour le cas où un imprévu empêcherait la fin des travaux pour la rentrée scolaire, et que toutes les possibilités ont été envisagées pour atteindre l'objectif.

Monsieur Missaire constate que les modules seront achetés et resteront sur place. Il demande si on a prévu un central pour la détection incendie à distance, à un autre endroit.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que le système de détection incendie est prévu.

Monsieur Vossen demande quel aurait été le coût de location du même nombre de modules.

Madame Thirionet lui répond qu'il n'est pas raisonnable de louer pendant trois ans, parce que cela coûte plus cher en fin de compte.

Madame Nachtergaele ajoute que le transport pour amener et enlever les modules coûte aussi très cher.

Monsieur Vossen demande quelle sera l'affectation des modules après leur utilisation pour l'école.

Madame Thirionet lui répond que cela peut être une bibliothèque, une garderie, un réfectoire, des locaux pour les seniors, tout est possible et il y a beaucoup d'idées.

Monsieur Missaire s'inquiète pour le cas où l'école de Voroux serait supprimée. Il demande aussi si des panneaux photovoltaïques sont prévus sur la toiture des modules pour le chauffage et si une citerne pour la récupération des eaux de pluie est envisagée.

Madame Nachtergaele lui répond que ces systèmes ne sont pas possibles pour les modules, mais qu'ils sont prévus à l'école de Voroux, dont les travaux commencent le 6 avril.

Monsieur Allard ajoute que ces systèmes ne sont pas possibles actuellement en raison du délai à respecter pour réaliser les travaux, les vacances scolaires sont à peine suffisantes.

Monsieur Missaire estime qu'on aurait pu y penser avant et regrette de ne pas avoir fait partie de la commission de l'enseignement.

Monsieur le Bourgmestre lui rappelle les circonstances de sa décision de ne pas participer à cette commission.

Monsieur Vossen demande qu'on soit très attentif au démontage pour l'évacuation de certains matériaux.

Monsieur le Bourgmestre et Monsieur Allard lui répondent que toutes les mesures sont prévues pour assurer la sécurité de tous : des firmes agréées et spécialisées sont prévues au cahier des charges, les travaux auront lieu pendant les vacances, les précautions d'usage seront mises en œuvre.

Monsieur Missaire estime que c'est une bonne chose de s'occuper des écoles.

Monsieur le Bourgmestre explique le déroulement des travaux et insiste sur le respect des délais. C'est effectivement une bonne chose, c'est réalisable, à condition de respecter les délais.

Monsieur Vossen propose de fixer un rendez-vous au 1^{er} septembre pour l'inauguration.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le cahier des charges pour le remplacement des locaux de l'école de Fexhe.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier des charges.

9. Adoption du PV de la séance du 18 février 2009.

N'ayant reçu aucune demande de modification, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le PV de la séance du 18 février 2009 tel que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil approuve le PV de la séance du 18 février 2009.

La séance à huis clos étant sans objet aujourd'hui, Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.35 H.